

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 6 juin 2016**

Tenue de l'assemblée publique de consultation, le 6 juin 2016 à 19h35, pour les personnes intéressées par les projets de règlements suivants :

- *projet de règlement numéro 2016-358-1 amendant le règlement relatif au zonage afin de modifier plusieurs dispositions;*
- *projet de règlement numéro 2016-358-2 amendant le règlement relatif au zonage afin de permettre les projets intégrés d'habitations;*
- *projet de règlement numéro 2016-360-1 amendant le règlement relatif aux permis et certificats.*

Le maire explique les projets de règlements et invite les personnes présentes à poser leurs questions. Fin de la consultation à 19h55.

Séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Brigide-d'Iberville tenue le lundi 6 juin 2016 à 20h00, à la salle du Conseil municipal située au 555, rue Principale à Sainte-Brigide-d'Iberville, et à laquelle sont présents Monsieur le maire Mario van Rossum, Mesdames les conseillères Diane Thériault et Carole Laroche ainsi que Messieurs les conseillers André Côté, Daniel Bonneau, Philippe Aeschlimann et Gaétan Coutu.

Les membres du Conseil municipal forment quorum sous la présidence du maire. Madame Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente.

1- Ouverture de la séance

À 20h00, le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette séance et suggère de prendre un moment de réflexion.

2- Adoption de l'ordre du jour

2016-06-131

Copie de l'ordre du jour est remise aux membres du Conseil municipal. Lecture en est faite.

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Approbation des procès-verbaux
- 4- Affaires financières :
 - 4.1 Comptes à payer
 - 4.2 Placement bancaire de 600 000 \$
- 5- Première période de questions
- 6- Correspondance
- 7- Vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes : autorisation de transmission à la MRC du Haut-Richelieu
- 8- Solde de taxes municipales impayées du matricule 3820-86-1221 : recours aux petites créances
- 9- Nomination d'un nouveau maire suppléant
- 10- Assurances municipales : renouvellement pour 2016-2017
- 11- Retraite de la brigadière scolaire : appel de candidatures
- 12- Vacances estivales : fermeture du bureau municipal
- 13- Calendrier 2016 des séances ordinaires du Conseil municipal : modifications

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 6 juin 2016**

- 14- Contrat pour la conciergerie des bâtiments municipaux : demande d'ajustement
- 15- Vente d'une parcelle de route du 8^e Rang au propriétaire du matricule 3820-74-6277
- 16- Entretien préventif des systèmes de climatisation et de chauffage du bureau municipal, du Centre municipal et du Chalet des loisirs : contrats
- 17- Caserne et garage municipal : installation d'éclairage d'urgence
- 18- Contrat pour la coupe des gazons : modification
- 19- Bornes-fontaines : contrat pour l'entretien
- 20- Urbanisme :
 - 20.1 Demande de dérogation mineure DPDRL160027
 - 20.2 Demande de dérogation mineure DPDRL160040
 - 20.3 Demande de dérogation mineure DPDRL160044
 - 20.4 Demande d'autorisation à la CPTAQ pour le matricule 3717-69-6621: aliénation
 - 20.5 Règlement numéro 2016-358-1 amendant le règlement relatif au zonage afin de modifier plusieurs dispositions : adoption du second projet
 - 20.6 Règlement numéro 2016-358-2 amendant le règlement relatif au zonage afin de permettre les projets intégrés d'habitations : adoption du second projet
 - 20.7 Règlement numéro 2016-427 relatif au lotissement : adoption du premier projet
 - 20.8 Règlement numéro 2016-428 relatif aux dérogations mineures : adoption
 - 20.9 Règlement numéro 2016-360-1 amendant le règlement relatif aux permis et certificats : adoption
- 21- Terrain des loisirs : recommandations des Loisirs de Ste-Brigide-d'Iberville inc.
- 22- Comité de la Fête nationale : demande d'accès au terrain des loisirs et au Centre municipal
- 23- Rapports de l'inspecteur municipal, du maire et des comités
- 24- Varia
- 25- Deuxième période de questions
- 26- Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour, tel que proposé.

Le « Varia » demeure ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3- Approbation des procès-verbaux

2016-06-132

Considérant que les membres du Conseil municipal ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 mai 2016;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller André Côté

ET RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 mai 2016, tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 6 juin 2016**

4- Affaires financières

4.1 Comptes à payer

2016-06-133

Une liste des comptes à payer au 6 juin 2016 préparée par la directrice générale et secrétaire-trésorière et totalisant un montant de 222 207,46 \$ est présentée aux membres du Conseil municipal. Lecture en est faite.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU d'autoriser le paiement des comptes présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

Murielle Papineau, directrice générale
et secrétaire-trésorière

4.2 Placement bancaire de 600 000 \$

Le dossier concernant le placement bancaire de 600 000 \$ est reporté à une séance ultérieure du Conseil municipal.

5- Première période de questions

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à poser leurs questions concernant les affaires financières de la Municipalité ou tout autre sujet.

6- Correspondance

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose aux membres du Conseil municipal la liste de la correspondance reçue en date du 6 juin 2016. Lecture en est faite.

7- Vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes : autorisation de transmission à la MRC du Haut-Richelieu

2016-06-134

Considérant qu'une liste des arrérages de taxes au 31 décembre 2015 est remise aux membres du Conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 6 juin 2016**

ET RÉSOLU d'autoriser la transmission à la MRC du Haut-Richelieu, après le 23 juin 2016, de tous les dossiers ayant un solde supérieur à 50 \$ de taxes impayées antérieures à l'année 2016 ainsi que les dossiers des matricules 3919-05-2388 et 3919-05-3677, et ce, afin de procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**8- Solde de taxes municipales impayées du matricule 3820-86-1221 :
recours aux petites créances**

2016-06-135

Considérant que la propriété du matricule 3820-86-1221 a un solde de taxes municipales impayées pour l'année 2015;

Considérant que cette propriété a été vendue en février 2016 et qu'en raison d'une erreur administrative du bureau municipal, le montant du solde de taxes municipales transmis au notaire était erroné;

Considérant que le vendeur de l'immeuble refuse de payer le solde de taxes municipales de l'année 2015 qu'il aurait dû payer au moment de la transaction;

Considérant que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville ne peut pas facturer le solde de taxes municipales 2015 à la nouvelle propriétaire, qui n'est pas responsable de cette erreur;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller André Côté

ET RÉSOLU d'avoir recours aux petites créances afin de recouvrer le montant de 1 505,19 \$, plus les intérêts et pénalités, représentant le solde de taxes municipales impayées de la propriété du matricule 3820-86-1221 pour l'année 2015.

Le maire demande le vote.

Ont voté pour : Monsieur le conseiller André Côté
 Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

Ont voté contre : Monsieur le conseiller Daniel Bonneau
 Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann
 Madame la conseillère Diane Thériault
 Madame la conseillère Carole Laroche

REJETÉE

9- Nomination d'un nouveau maire suppléant

2016-06-136

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Thériault

ET RÉSOLU :

- de nommer Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann à titre de maire suppléant en remplacement de Madame la conseillère Diane Thériault;
- d'autoriser Monsieur Aeschlimann à signer les chèques, les effets bancaires et tous les autres documents jugés pertinents à la gestion

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 6 juin 2016**

des comptes bancaires détenus à la Caisse Desjardins du Haut-Richelieu, et ce, en l'absence du maire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-06-137

10- Assurances municipales : renouvellement pour 2016-2017

Considérant la lettre de La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) datée du 21 avril 2016 concernant le renouvellement des assurances municipales pour 2016-2017;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU d'autoriser le renouvellement des assurances municipales pour 2016-2017, selon les conditions proposées par la MMQ, le tout pour un montant de 28 410 \$ incluant toutes les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

Murielle Papineau, directrice générale
et secrétaire-trésorière

2016-06-138

11- Retraite de la brigadière scolaire : appel de candidatures

Considérant la lettre datée du 1^{er} mai 2016 de Madame France Trahan Brisson, brigadière scolaire, annonçant sa décision de prendre sa retraite à partir du 24 juin 2016, et ce, après 16 ans de service à la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Carole Laroche

ET RÉSOLU de publier un appel de candidatures pour le poste de brigadière scolaire, et ce, dans le bulletin municipal *La Flûte*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-06-139

12- Vacances estivales : fermeture du bureau municipal

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Daniel Bonneau

ET RÉSOLU que, durant la période estivale, le bureau municipal soit fermé du 1^{er} au 12 août 2016 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 6 juin 2016**

**13- Calendrier 2016 des séances ordinaires du Conseil municipal :
modifications**

2016-06-140

Considérant que la séance ordinaire du mois d'août du Conseil municipal a été fixée au mercredi 3 août 2016 et que celle du mois de septembre a été fixée au mardi 6 septembre 2016 (réf. résolution No 2015-12-284);

Considérant que, durant la période estivale, le bureau municipal sera fermé du 1^{er} au 12 août 2016 inclusivement (réf. résolution No 2016-06-139);

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller André Côté

ET RÉSOLU de modifier le calendrier 2016 des séances ordinaires du Conseil municipal afin :

- de reporter au lundi 15 août à 20h00 la séance qui était fixée au mercredi 3 août 2016; et
- de reporter au lundi 12 septembre à 20h00 la séance qui était fixée au mardi 6 septembre 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**14- Contrat pour la conciergerie des bâtiments municipaux : demande
d'ajustement**

2016-06-141

Considérant la lettre datée du 30 mai 2016 de Monsieur Michel Auclair et Madame Suzy Guay Auclair demandant un ajustement du contrat pour la conciergerie des bâtiments municipaux ainsi qu'une augmentation du tarif horaire pour les divers travaux supplémentaires effectués au besoin;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Thériault

ET RÉSOLU de rencontrer Monsieur Michel Auclair et Madame Suzy Guay Auclair afin de discuter de leur demande d'ajustement de contrat.

Le maire demande le vote.

Ont voté pour : Monsieur le conseiller Daniel Bonneau
 Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann
 Madame la conseillère Diane Thériault
 Madame la conseillère Carole Laroche
 Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

A voté contre : Monsieur le conseiller André Côté, qui est d'accord
 avec l'ajustement de contrat demandé.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

**15- Vente d'une parcelle de route du 8^e Rang au propriétaire du matricule
3820-74-6277**

2016-06-142

Considérant que le coin extrême ouest du bâtiment situé au 560, 8^e Rang se trouve dans l'emprise du 8^e Rang et que le propriétaire doit corriger la

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 6 juin 2016**

situation afin de compléter une transaction de vente au cours des prochains jours;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Thériault

ET RÉSOLU de vendre une parcelle de l'emprise du 8^e Rang au propriétaire du matricule 3820-74-6277 pour un montant de 1,00 \$, et ce, à la condition que l'acheteur assume le paiement des frais de notaire, d'arpentage et de lotissement relatifs à cette transaction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16- Entretien préventif des systèmes de climatisation et de chauffage du bureau municipal, du Centre municipal et du Chalet des loisirs : contrats

2016-06-143

Considérant que, pour la période du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016, la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville a signé des contrats avec la firme Leprohon inc. pour l'entretien préventif des systèmes de climatisation et de chauffage du bureau municipal (contrat No 5080), du Centre municipal (contrat No 5015) et du Chalet des loisirs (contrat No 5354) (réf. résolution No 2015-06-143);

Considérant que de nouveaux contrats ont été transmis à la Municipalité par la firme Leprohon inc. pour l'entretien préventif des systèmes de climatisation et de chauffage, pour la période du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017, comme suit :

- bureau municipal (contrat No 5080) : 668 \$ plus taxes;
- Centre municipal (contrat No 5015) : 1 354 \$ plus taxes;
- Chalet des loisirs (contrat No 5354) : 596 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann

ET RÉSOLU :

- d'approuver les nouveaux contrats d'entretien préventif des systèmes de climatisation et de chauffage du bureau municipal, du Centre municipal et du Chalet des loisirs avec la firme Leprohon inc., pour la période du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017, le tout pour un montant total de 2 618 \$ plus toutes les taxes applicables;
- d'autoriser Madame Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer les trois contrats pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17- Caserne et garage municipal : installation d'éclairage d'urgence

2016-06-144

Considérant qu'en 2014, suite à une demande de la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville, la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville avait autorisé l'achat et l'installation d'un éclairage de sécurité en cas de panne de courant ainsi que de panneaux éclairés indiquant les issues, et ce, pour la section garage et la section salle de réunion de la caserne d'incendie (réf. résolution No 2014-07-175);

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 6 juin 2016**

Considérant que seuls les panneaux éclairés indiquant les issues ont été installés;

Considérant que la Régie intermunicipale d'incendie a réitéré sa demande pour l'installation d'un éclairage de sécurité en cas de panne de courant;

Considérant qu'il serait également utile d'installer un éclairage de sécurité au garage municipal;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann

ET RÉSOLU de mandater Ghislain Côté inc. pour procéder à l'installation d'un éclairage de sécurité en cas de panne de courant à la caserne d'incendie (section garage et section salle de réunion) ainsi qu'au garage municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18- Contrat pour la coupe des gazons : modification

2016-06-145

Considérant que le contrat pour la coupe des gazons 2016 a été octroyé à Les Pelouses GS (réf. résolution No 2015-12-292);

Considérant que Les Pelouses GS demandait un montant supplémentaire de 750 \$ plus taxes pour effectuer la coupe du gazon près de la station de pompage et au bureau municipal, puisque ce travail ne faisait pas partie du contrat;

Considérant qu'après négociation avec Les Pelouses GS, le montant de l'ajustement du contrat pour la coupe du gazon près de la station de pompage et au bureau municipal a été réduit de moitié, soit 375 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU de modifier le contrat pour la coupe des gazons 2016 octroyé à Les Pelouses GS afin d'y ajouter la coupe du gazon près de la station de pompage et au bureau municipal, et ce, pour un montant supplémentaire de 375 \$ plus toutes les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19- Bornes-fontaines : contrat pour l'entretien

Le dossier concernant le contrat pour l'entretien des bornes-fontaines de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville est reporté à une séance ultérieure du Conseil municipal.

20- Urbanisme

20.1 Demande de dérogation mineure DPDRL160027

2016-06-146

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée à la Municipalité sous le numéro DPDRL160027 afin de permettre :

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 6 juin 2016**

- l'implantation d'une clôture d'une hauteur de 1,85 mètre dans la marge avant, en dérogation au paragraphe a du premier alinéa de l'article 6.52 du règlement numéro 2006-358 relatif au zonage qui limite la hauteur d'une clôture à 1,2 mètre dans la marge avant;
- l'implantation d'un bâtiment accessoire de type remise à une distance de 0,7 mètre d'une limite latérale et de 1,0 mètre d'une limite arrière, en dérogation au 2^e alinéa de l'article 6.12 du règlement numéro 2006-358 relatif au zonage qui indique qu'une remise doit être située à une distance minimale de 2,0 mètres d'une ligne de terrain;

Considérant que des modifications prévues dans le projet de règlement numéro 2016-358-1 amendant le règlement numéro 2006-358 relatif au zonage vont rendre conformes ces projets sans l'obtention d'une dérogation mineure;

Considérant que les membres du Comité consultatif d'urbanisme n'ont pas statué sur cette demande de dérogation mineure mais qu'ils recommandent au Conseil municipal (réf. résolution No 2016-015) :

- d'adopter les modifications réglementaires proposées concernant le règlement numéro 2006-358 relatif au zonage;
- de rembourser aux propriétaires les frais de 200 \$ relatifs à la demande de dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Daniel Bonneau

ET RÉSOLU :

- d'accorder la dérogation mineure sous le numéro DPDRL160027, telle que demandée;
- de rembourser aux propriétaires les frais de 200 \$ relatifs à cette demande de dérogation mineure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

Murielle Papineau, directrice générale
et secrétaire-trésorière

20.2 Demande de dérogation mineure DPDRL160040

2016-06-147

Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann déclare qu'il a un conflit d'intérêt, qu'il ne votera pas et qu'il se retire de la table de délibération.

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée à la Municipalité sous le numéro DPDRL160040 afin de permettre la création d'un lot ayant 23,92 mètres de largeur alors que l'article 3.9 du règlement

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 6 juin 2016**

numéro 2006-361 relatif au lotissement requiert une largeur minimale de 50 mètres;

Considérant que les membres du Comité consultatif d'urbanisme recommandent au Conseil municipal d'accorder la dérogation mineure, telle que présentée (réf. résolution No 2016-023);

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Thériault

ET RÉSOLU d'accorder la dérogation mineure sous le numéro DPDRL160040, telle que demandée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.3 Demande de dérogation mineure DPDRL160044

2016-06-148

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée à la Municipalité sous le numéro DPDRL160044 afin de permettre :

- la construction d'un pavillon deux générations ayant une implantation au sol de 85 mètres carrés alors que le paragraphe f du premier alinéa de l'article 6.63 du règlement numéro 2006-358 relatif au zonage indique que la superficie maximale d'implantation au sol est de 45 mètres carrés;
- la présence d'un pavillon deux générations pour abriter la fille et le beau-fils du propriétaire alors que le paragraphe k du premier alinéa de l'article 6.63 du règlement numéro 2006-358 relatif au zonage indique qu'un tel pavillon n'est permis que pour abriter les pères et mères des propriétaires de la résidence;
- la construction d'un deuxième garage intégré alors que le paragraphe a de l'article 6.5 du règlement numéro 2006-358 relatif au zonage limite à 1 le nombre de garage intégré ou attenant au bâtiment principal;

Considérant que les membres du Comité consultatif d'urbanisme recommandent au Conseil municipal d'accorder la dérogation mineure, telle que présentée (réf. résolution No 2016-024);

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller André Côté

ET RÉSOLU d'accorder la dérogation mineure sous le numéro DPDRL160044, telle que demandée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.4 Demande d'autorisation à la CPTAQ pour le matricule 3717-69-6621 : aliénation

2016-06-149

Considérant la résolution numéro 2016-04-82 par laquelle le Conseil municipal a appuyé la demande d'autorisation à la CPTAQ pour l'aliénation, le lotissement et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une partie du lot 4 390 162, et ce, afin d'augmenter le droit acquis de 5 000 m² à 5 722,1 m²;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 6 juin 2016**

Considérant que la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) a demandé que le Conseil municipal se prononce également sur l'aliénation de la partie agricole du lot 4 390 162 en faveur d'un futur acquéreur;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Daniel Bonneau

ET RÉSOLU d'appuyer la demande d'autorisation à la CPTAQ pour l'aliénation de la partie agricole du lot 4 390 162 en faveur d'un futur acquéreur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.5 Règlement numéro 2016-358-1 amendant le règlement relatif au zonage afin de modifier plusieurs dispositions : adoption du second projet

2016-06-150

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville a adopté le règlement de zonage numéro 2006-358;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville désire apporter plusieurs modifications au règlement;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 2 mai 2016;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Thériault

ET RÉSOLU d'adopter le second projet du règlement numéro 2016-358-1 amendant le règlement numéro 2006-358 relatif au zonage, tel qu'il suit :

(Le texte du second projet du règlement numéro 2016-358-1 fait partie intégrante de cette résolution comme si au long reproduit et peut être consulté aux archives de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.6 Règlement numéro 2016-358-2 amendant le règlement relatif au zonage afin de permettre les projets intégrés d'habitations : adoption du second projet

2016-06-151

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville a adopté le règlement de zonage numéro 2006-358;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville désire autoriser les projets intégrés d'habitations dans la zone Mrci-1;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 2 mai 2016;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Daniel Bonneau

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 6 juin 2016**

ET RÉSOLU d'adopter le second projet du règlement numéro 2016-358-2 amendant le règlement numéro 2006-358 relatif au zonage, tel qu'il suit :

(Le texte du second projet du règlement numéro 2016-358-2 fait partie intégrante de cette résolution comme si au long reproduit et peut être consulté aux archives de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.)

Le maire demande le vote.

Ont voté pour : Monsieur le conseiller Daniel Bonneau
 Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann
 Madame la conseillère Diane Thériault
 Madame la conseillère Carole Laroche

Ont voté contre : Monsieur le conseiller André Côté
 Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

20.7 Règlement numéro 2016-427 relatif au lotissement : adoption du premier projet

2016-06-152

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville a le pouvoir, en vertu de la loi, de réviser son règlement relatif au lotissement;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer le règlement numéro 2006-361 relatif au lotissement ainsi que ses amendements;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 2 mai 2016;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Daniel Bonneau

ET RÉSOLU d'adopter le premier projet du règlement numéro 2016-427 relatif au lotissement.

(Le texte du premier projet du règlement numéro 2016-427 fait partie intégrante de cette résolution comme si au long reproduit et peut être consulté aux archives de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.)

Le maire demande le vote.

Ont voté pour : Monsieur le conseiller Daniel Bonneau
 Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann
 Madame la conseillère Diane Thériault
 Madame la conseillère Carole Laroche
 Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

A voté contre : Monsieur le conseiller André Côté, qui n'est pas
 d'accord avec la contribution de 10 % pour fins de
 parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels.

L'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement se tiendra le lundi 4 juillet 2016 à 19h45.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 6 juin 2016**

**20.8 Règlement numéro 2016-428 relatif aux dérogations mineures :
adoption**

2016-06-153

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 2 mai 2016;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions prévues aux articles 145.1 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)*, le Conseil municipal peut adopter un règlement sur les dérogations mineures;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal désire actualiser le règlement sur les dérogations mineures présentement en vigueur;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil municipal au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne que ce règlement a pour but de régir les demandes de dérogation mineure portant sur des dispositions des règlements de zonage et de lotissement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Thériault

ET RÉSOLU que le règlement numéro 2016-428 soit adopté, et qu'il est ordonné et décrété par le présent règlement ce qui suit :

(Le texte du règlement numéro 2016-428 fait partie intégrante de cette résolution comme si au long reproduit et peut être consulté aux archives de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**20.9 Règlement numéro 2016-360-1 amendant le règlement relatif aux
permis et certificats : adoption**

2016-06-154

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville a adopté le règlement numéro 2006-360 relatif aux permis et certificats;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville désire apporter des modifications au règlement sur les permis et certificats pour les demandes de projets intégrés d'habitations;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 2 mai 2016;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann

ET RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 2016-360-1 amendant le règlement numéro 2006-360 relatif aux permis et certificats, tel qu'il suit :

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 6 juin 2016**

(Le texte du règlement numéro 2016-360-1 fait partie intégrante de cette résolution comme si au long reproduit et peut être consulté aux archives de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.)

Le maire demande le vote.

Ont voté pour : Monsieur le conseiller André Côté
 Monsieur le conseiller Daniel Bonneau
 Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann
 Madame la conseillère Diane Thériault
 Madame la conseillère Carole Laroche

A voté contre : Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

21- Terrain des loisirs : recommandations des Loisirs de Ste-Brigide-d'Iberville inc.

2016-06-155

Considérant le document intitulé « Recommandations du Comité des loisirs pour l'ensemble du terrain des loisirs municipal » reçu par courriel le 5 juin 2016 et déposé aux membres du Conseil municipal;

Considérant que, dans ce document, les Loisirs de Ste-Brigide-d'Iberville inc. demandent, entre autres, à la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville :

- que les coûts de location des différents actifs gérés par les Loisirs selon leur tarification soient remis aux Loisirs;
- que les espaces du terrain de balle et de la patinoire peuvent être loués pour un usage piétonnier seulement;
- que les Loisirs soient informés des dates pour toutes les activités sur le terrain des Loisirs;
- que les Loisirs aient le droit d'imposer des pénalités si les lieux ne sont pas remis en bon état suite à une location et qu'ils aient le droit de suspendre ou annuler les activités si ces pénalités ne sont pas payées;
- que les Loisirs aient le droit d'utiliser l'ensemble des terrains des loisirs pour des projets futurs sans que d'autres organismes puissent s'y objecter;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Thériault

ET RÉSOLU d'approuver toutes les recommandations des Loisirs de Ste-Brigide-d'Iberville inc. relatives à l'utilisation et à la gestion du terrain des loisirs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22- Comité de la Fête nationale : demande d'accès au terrain des loisirs et au Centre municipal

2016-06-156

Considérant la lettre datée du 6 juin 2016 de Madame Liette Laroche, présidente du Comité de la Fête nationale 2016 de Sainte-Brigide-d'Iberville, demandant l'accès aux sites suivants pour les 23 et 24 juin 2016 : Centre municipal, Chalet des loisirs, terrain de balle, patinoire, terrain des loisirs ainsi que tout emplacement appartenant à la Municipalité entre le 8^e Rang et le 9^e Rang;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 6 juin 2016**

Considérant que le Comité demande également une lettre de la Municipalité autorisant la vente d'alcool ainsi qu'une note à l'effet que l'activité est couverte par l'assurance responsabilité de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann

ET RÉSOLU d'acquiescer à l'ensemble des demandes du Comité de la Fête nationale 2016, telles que présentées dans la lettre datée du 6 juin 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23- Rapports de l'inspecteur municipal, du maire et des comités

Le maire fait lecture du rapport de l'inspecteur municipal pour le mois de mai 2016.

Chacun des membres du Conseil municipal fait un rapport verbal de ses activités.

24- Varia

24.1 Chalet des loisirs – Ménage suite à l'infestation de souris : suivi

Les membres du Conseil municipal sont informés que Monsieur Michel Auclair, concierge des bâtiments municipaux, a commencé à effectuer un ménage en profondeur du Chalet des loisirs, et ce, suite à une infestation de souris ayant causé beaucoup de dégâts (réf. résolution No 2016-05-119). Le tout sera terminé avant le Camp de jour qui débute le 27 juin 2016.

25- Deuxième période de questions

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à poser leurs questions.

26- Levée de la séance

2016-06-157

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU de lever la séance à 21h10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mario van Rossum, maire

Murielle Papineau, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Attestation relative à la signature des résolutions

Je, soussigné, Mario van Rossum, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Mario van Rossum, maire